

Giovanni Dotoli

Université de Bari Aldo Moro

Cours de Civilisation française de la Sorbonne

Via Garruba 6/b, 70122 Bari, Italie

Tél. 003900805717441

E-mail: giovanni.dotoli@uniba.it

Intérêts de recherche: lexicographie monolingue et bilingue, lexicologie

LA GRAMMAIRE DANS LA PREMIÈRE ÉDITION DU DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE (1694)

La première édition du « Dictionnaire de l'Académie française », publiée en 1694, constitue un événement capital, dans l'histoire de la langue française. La première fois, la langue se présente comme un système. En même temps, la langue française se propose comme une langue pour l'Europe : c'est l'un des buts de la première édition. Ce dictionnaire nous présente donc le premier grand exemple d'unification linguistique nationale, sous la protection de l'État, et la vision de l'Europe unifiée. Mais ce dictionnaire n'est qu'un recueil de 18000 mots. C'est aussi une grammaire dans laquelle la morphosyntaxe tient une large place. La grammaire du Dictionnaire de l'Académie française mériterait un livre. Ce serait le livre des grammairiens au XVII^e siècle, de Vaugelas, Bouhours, Richelet et Furetière aux linguistes de Port-Royal. Ce dictionnaire est le projet des mots, fondé sur la force de la grammaire, et des liens entre les mots en synchronie. Ayant une essence grammaticale, il est en effet aussi la grammaire projetée dès 1635. Le but de cet article est de réfléchir sur les véritables sources grammaticales de la première édition du dictionnaire de l'Académie française et sur sa doctrine cohérente sur le plan grammatical.

MOTS-CLÉS : l'Académie française, dictionnaire de l'Académie française, la grammaire du dictionnaire.

Dès 1634, l'article 26 des *Statuts de l'Académie* prévoit la rédaction d'une grammaire, outre le dictionnaire, une rhétorique et une poétique. Le projet présenté par Jean Chapelain est fort clair : « Que le dessein de l'Académie étant de rendre la langue capable de la dernière éloquence, il fallait dresser deux amples traités, l'un de Rhétorique, l'autre de Poétique ; mais que, pour suivre l'ordre naturel, ils devraient être précédés par une Grammaire, qui fournirait le corps de la langue, sur lequel sont fondés les ornements de l'oraison et les figures de la poésie ; que la Grammaire comprenait, ou les termes simples, ou les phrases reçues, ou les constructions des mots les uns avec les autres ; qu'ainsi, avant toutes choses, il fallait dresser un Dictionnaire qui fût comme le trésor et le magasin des termes simples et des phrases reçues, après lequel il ne resterait, pour achever la Grammaire, qu'un traité exact de toutes les parties de l'oraison et de toutes les constructions régulières et irrégulières,

avec la résolution des doutes qui peuvent naître sur ce sujet » (Pellisson-Fontanier, Thoulier d'Olivet 1858, I, p. 102).

D'après ce témoignage, grammaire et dictionnaire sont indissolubles. En rédigeant le dictionnaire, l'Académie française rédige aussi une partie de la grammaire, tout en reportant la réalisation. Les *Remarques* et les *Doutes* suffisent. Ce sera François-Séraphin Régnier-Desmarais qui, sur mandat du 27 mars 1700, fera une *Grammaire*.

Un dictionnaire exige « une doctrine cohérente » (Pinchon 1987, p. 203) sur le plan grammatical. Le manque d'une grammaire officielle conduit à quelques défauts : « ces défauts qui ont empêché l'Académie de construire une grammaire se retrouvent également dans la grammaire du dictionnaire » (Pinchon 1987, p. 202).

Jacqueline Pinchon se demande qui « inspire la doctrine grammaticale » (Pinchon 1987, p. 202) du *Dictionnaire de l'Académie française*. S'agit-il de décisions plurielles ? Ou bien de l'influence d'un seul académicien ? Je pense que la grammaire de ce dictionnaire a une double provenance. D'un côté le rôle fondamental de François-Séraphin Régnier-Desmarais, grammairien, secrétaire perpétuel dès 1683, homme-orchestre de la phase finale qui accélère le dictionnaire. De l'autre la *Grammaire générale et raisonnée* de Port-Royal par Antoine Arnauld et Claude Lancelot. Jacqueline Pinchon analyse le pronom *moi* dans notre dictionnaire et dans la *Grammaire* de Régnier-Desmarais, pour le prouver (Pinchon 1987, p. 203).

À partir du projet grammatical de Chapelain, qui ne sera jamais mis de côté, une vraie « science grammaticale » (Rey 2007, p. 20) se construit, au fur et à mesure. Christophe Rey (Rey 2007, p. 20–24) a réalisé un travail remarquable, en comparant la grammaire dans les dictionnaires de Pierre Richelet et d'Antoine Furetière et dans celui de l'Académie, grâce à l'étiquetage informatique. Premier élément : chez Richelet on a 104 articles dans le domaine de la grammaire, chez Furetière 161, et dans le *Dictionnaire de l'Académie française* 63, c'est-à-dire les suivants (Rey 2007, p. 21) :

« Absolu, Acception, Accusatif, Actif, Adjectif, Adversatif, Aigu, Anomal, Anomalie, Antécédent, Aoriste, Appellatif, Apposition, Augmentatif, Auxiliaire, Cas, Collectif, Comparatif, Congru, Conjonctif, Conjuguer, Construction, Construire, Déclinable, Déclinaison, Décliner, Défectif, Dériver, Disjonctif, Féminin, Formation, Fréquentatif, Gérondif, Hétéroclite, Imparfait, Impersonnel, Infinitif, Inflexion, Interrogatif, Inversion, Manger, Monosyllabe, Neutre, Nom, Nombre, Nominatif, Optatif, Oraison, Parfait, Participe, Pluriel, Possessif, Prétérit, Pronom, Prosodie, Quantité, Régir, Relatif, Singulier, Subjonctif, Substantif, Superlatif, Terme ».

Ce nombre réduit d'articles ne signifie pas que la grammaire y est réduite. Mis à part les pourcentages dans les trois premiers dictionnaires monolingues, ce qui est capital c'est : une science de la grammaire, avec une coprésence contextuelle dans les trois dictionnaires, ce qui signifie que malgré leur guerre, ces dictionnaires collaborent, à contrecœur des auteurs. De fait, nous sommes face à la pleine conscience d'un socle grammatical et d'un « métalangage grammatical » (Rey 2007, p. 23).

Antoine Furetière est net : les rédacteurs du *Dictionnaire de l'Académie française* « manquent d'instruction » (Beaulieux 1951, p. 63) et ne connaissent rien en grammaire,

affirme-t-il. Pour les questions relatives « aux verbes neutres passifs » ou aux « participes actifs en français..., quoiqu'elles soient réglées dans le petit *Registre* [des décisions de la langue] néanmoins toutes les fois qu'il se présente un mot de cette nature, on le met toujours sur le tapis et on le juge différemment suivant le génie de ceux qui se trouvent au Bureau, ce qui a rempli ce Dictionnaire d'une infinité de contradictions... Cela vient de ce que l'Académie n'a point de maximes certaines, et il est vrai de dire qu'encore qu'elle fasse un Dictionnaire grammatical il n'y a que deux ou trois de ces Messieurs, à tout rompre, qui sachent la Grammaire Française et ses premiers éléments » (Pellisson-Fontanier, Thoulier d'Olivet, 1858, I, p. 188bis).

Le *Dictionnaire de l'Académie française* « défend une appréhension grammaticale de la langue » (Branca-Rosoff, Rey 2004, p. 23). Il a une conception plus morphologique du mot. Par exemple, c'est le seul à isoler, *cas, comparatif, futur, mode, passif, présent*, par rapport aux deux autres dictionnaires monolingues de Richelet et de Furetière. L'identité morphologique du mot est très claire. Tandis que Furetière favorise « les gloses morphologiques générales comme 'COMPARATIF [...], qui sert à comparer, ce qui lui permet d'inclure le sens grammatical », « les définitions des Académiciens situent les notions évoquées dans un paradigme taxinomique qui ouvre tout de suite sur la description de la notion grammaticale : COMPARATIF par rapport à *positif et superlatif*; ou CAS par rapport à *génitif et datif*.

COMPARATIF : Terme de grammaire, qui exprime le degré qui est entre le positif, & le superlatif » (Branca-Rosoff, Rey 2004, p. 26).

L'autonomie du champ grammatical n'est pas le premier des soucis des rédacteurs. Le sens grammatical est plutôt rendu visible par la typographie. Sonia Branca-Rosoff et Christophe Rey commentent: « Ainsi, le DAF [le *Dictionnaire de l'Académie française*] signale l'emploi grammatical d'*auxiliaire* par l'appariement *verbe auxiliaire*, sans marquer l'autonomie du mot graphique *auxiliaire*. L'acception grammaticale est alors peu visible, même si le discours particulier de la grammaire est mentionné par une formule introductive comme 'en termes de grammaire' » (Branca-Rosoff, Rey 2004, p. 26).

On ne décroche pas l'acception grammaticale, mais plutôt l'appariement figé. La catégorie grammaticale est claire, surtout « chaque fois qu'il y a changement de catégorisation par rapport à l'entrée principale. L'expression « terme de grammaire » résout tout problème » : « DÉCLINER. v.a. Terme de Grammaire ».

Les conséquences sont évidentes : « Le DAF semble être l'ouvrage dans lequel le phénomène de requalification grammaticale est le plus important. C'est d'abord, et tout simplement, parce que ce dictionnaire introduit plus systématiquement les étiquettes grammaticales. Mais c'est aussi parce qu'il utilise largement les collocations et qu'il s'appuie sur des distributions syntaxiques (par exemple, PLURIEL est ré-étiqueté *adjectif* à cause de son emploi dans le segment *nominatif pluriel*; tandis que *le pluriel d'un nom*, reste étiqueté s.m.). Le DAF considère les mots comme des segments de discours, à catégoriser en fonction de leurs positions à l'intérieur des syntagmes où ils apparaissent, et pas seulement comme des termes sans distributions. Ce traitement est donc la conséquence d'une attention plus grande portée à la syntaxe » (Branca-Rosoff, Rey 2004, p. 28–29).

Souvent, la relation avec les grammaires anciennes est assurée, très utile, par exemple pour le mot « DUEL. Terme de Grammaire. Nombre dont les Grecs se servent dans les noms & dans les verbes, pour marquer deux personnes. *Comment ce nom, ce verbe fait-il au duel ?* ».

La grammaire va à la rencontre de la définition, par exemple : « IMPERSONNEL, elle. adj. Terme de Grammaire, qui n'a d'usage que dans cette phrase. *Verbe impersonnel*, Qui signifie, Verbe irregulier, qui ne se conjugue qu'à la troisième personne du singulier, comme *Falloir, pleuvoir, &c.* Qui se conjuguent *Il faut, il falut, &c.* » ; ou « SUBSTANTIF : Terme de grammaire. Il se dit de tout nom auquel on peut attribuer quelque qualité. *Homme, animal, oiseau, chaleur, beauté, sont des noms substantifs. un mot substantif.* Parmi les Grammairiens le verbe Estre, est appellé, *Verbe substantif.* ».

Les énoncés sont unis. La collocation se lie à un marqueur grammatical, « avec lequel il constitue une lexie caractéristique du vocabulaire de spécialité grammatical » (Branca-Rosoff, Rey 2004, p. 32), par exemple, pour IMPERSONNEL, que je viens de citer.

La grammaire est englobante : « POSSESSIF adj. masc. Terme de Grammaire. Il n'a d'usage que dans cette phrase, *Pronom possessif*, qui signifie un Pronom qui sert à marquer la possession de la chose dont on parle. Ainsi dans ces phrases, *Mon livre, votre livre*, ces pronoms *mon & votre* sont des pronoms possessifs. *Mien, tien, sien, &c.* sont des pronoms possessifs relatifs. ». La définition se fait morpho-sémantique, en contextualisation, en cooccurrence, sous forme d'exemplification, et d'autorité. Par exemple, « les articles [...] FEMININ, NEUTRE et POSSESSIF possèdent ainsi une contextualisation sous forme de cooccurrence suivi d'une forme de type exemplification et de type encyclopédique :

« [*Nom masculin, nom féminin. genre masculin, genre féminin.*] [*Lettre, table, cheminée, sont du genre féminin.*] [On appelle en François *Terminaison féminine*. Une terminaison dont la dernière lettre est un è muet, comme en *Belle*, ou dans laquelle les consonnes qui suivent l'è muet ne se prononcent point ordinairement, comme en *Belles, disent, prennent.*] (FEMININ)

[*Le genre neutre.*] [*ce nome est du genre neutre.*] [*il n'y a point proprement de noms neutres dans la langue française.*] (NEUTRE)

[*Pronom possessif*] [...] [Ainsi dans ces phrases, *Mon livre, votre livre*, ces pronoms neutres *mon & votre* sont des pronoms possessifs.] [*Mien, tien, sien, &c.* sont des pronoms possessifs relatifs.] (POSSESSIF) ».

La contextualisation conduit étonnamment vers « le composant encyclopédique » (Branca-Rosoff, Rey 2004, p. 38), par exemple encore une fois pour l'entrée COMPARATIF :

« COMPARATIF, IVE. adj. verbe Terme de Grammaire, qui exprime le degré qui est entre le positif, & le superlatif. *Nom comparatif. adverbe comparatif. Ces mots davantage & plus, ont une force comparative.* On le fait aussi substantif. *Ces mots sont des comparatifs. meilleur est le comparatif de bon. parmi les adverbes, plus heureusement, plus fortement, &c. sont des comparatifs, plus & davantage, ont la vertu des comparatifs.* ».

Le champ grammatical est fort visible. Le mot en entrée est traité d'après une conception plus morphologique. « Les phénomènes de *requalification grammaticale*, fréquents dans le DAF, sont à mettre au compte de l'intérêt de ce dictionnaire pour les

propriétés relationnelles du mot. Ils ne sont pas spécifiques au métalangage grammatical mais ils entraînent un meilleur traitement de ce technolecte » (Branca-Rosoff, Rey 2004, p. 39). La présence du discours grammatical contemporain est de toute évidence. La périphrase remplace plutôt les introducteurs. Et donc : « Enfin, même si le *DAF* utilise la contextualisation pour mener un travail sur l'inventaire des usages discursifs, il insère des fragments qui complètent la micro-grammaire des catégories et des fonctions. En dépit de certains flottements, les changements ténus relevés dans ce dictionnaire témoignent d'une approche plus systématique et plus linguistique que l'approche de ses concurrents » (Branca-Rosoff, Rey 2004, p. 39).

Les références aux langues latine et grecque sont abondantes. La langue officielle de l'État nécessite de forts points de repère dans le passé. La grammaire devient aussi un « fourre-tout » (Leclercq 2002, p. 33). Les marques d'identité grammaticales sont correctes.

Parfois on quitte la langue commune, contrairement à l'annonce de la *Préface*, et « cela nous invite donc à reconsidérer cet ouvrage dans la double perspective des lois de la communication et des enjeux socio-culturels afférents. De fait, le dictionnaire de langue, tout comme la grammaire de l'usage, émane de la communauté linguistique qui les reçoit, les lit, les consulte. L'identité et le statut de cette première édition du *DAF* s'analysent dans cette optique. En effet, fruit d'une volonté politique au service du rayonnement de la langue française dans toute l'Europe, cet ouvrage a bénéficié du soutien matériel accordé par le pouvoir royal : il a contribué à imposer l'idée d'une forme officielle de langage, donc d'une norme représentative de la langue française » (Leclercq 2002, p. 37).

Nous comprenons pourquoi « c'est surtout à partir du moment où le dictionnaire a été publié que s'est posée de façon plus accrue la question de la rédaction d'une grammaire officielle de l'Académie et que les académiciens ont alors nettement réfléchi à la distinction entre les deux genres » (Leclercq 2002, p. 29).

Un élément à retenir et fort projeté sur l'avenir est le sens de la métalangue, par exemple : « ADVERBE. s. m. Partie indeclinable de l'oraison, qui se joint avec les verbes & avec les adjectifs, & qui sert à marquer la manière dont une chose est, ou dont elle agit. *Adverbe de lieu. adverbe de temps. adverbe dérivé du verbe. adverbe dérivé d'un nom adjectif. les adverbes augmentent ou diminuent la force des mots avec lesquels ils sont joints.* ».

La forme du mot va à l'unisson avec la fonction. La catégorie grammaticale est un acte d'appartenance. Nina Catach calcule pas moins de « neuf cents à mille féminins nouveaux auprès des masculins [...], dont *factieuse, ambassadrice, électricienne* [...]. Oui, décidément, nous n'avons pas fini de nous étonner des richesses de la première édition, dont Fénelon, qui voyait loin, disait (*Lettre à l'Académie*) : 'Le prix de cet ouvrage ne peut manquer de croître à mesure qu'il vieillira' » (Catach 1998, p. 81).

Entre dictionnaire et grammaire il y a une complémentarité. Ce n'est pas la moindre des découvertes de le *Dictionnaire de l'Académie française*. C'est un dictionnaire de langue qui regarde l'usage, dont la grammaire est un aspect essentiel. La synchronie fonctionnelle et la dimension politique se marient, vers une langue ayant une grammaire codée, malgré

ses incertitudes, destinée au « rayonnement de la culture française dans toute l'Europe » (Leroy-Turcan 1998, p. 106).

Les rédacteurs sont plus proches de la rhétorique que de la grammaire. Jean-Claude Chevalier observe : « C'est [la rhétorique] qui guidera leurs démarches. On s'est souvent étonné, voire indigné, que les académiciens en corps n'aient pas écrit de grammaire ; mais c'est que leur Dictionnaire tout entier constitue, par fragments, par regroupements locaux une grammaire du second type [celui de Port-Royal, par rapport aux *Remarques*], beaucoup plus élaboré que les recueils de *Remarques*. Ils laisseront à leur secrétaire perpétuel, F. S. Régnier-Desmarais, le soin de constituer et d'éditer une grammaire ordonnée du premier type. Ce sera le traité de 1705 » (Chevalier 1998, p. 296).

Ce même grammairien poursuit : « La structure de base de la *Grammaire générale*, c'est la proposition, constituée d'un sujet et d'un prédicat ; grâce à un jeu de règles et d'exceptions (les figures de syntaxe), le grammairien peut enseigner à construire en langue l'expression de raisonnements qui permettront de distinguer le vrai du faux. La structure de base des auteurs de *Remarques*, c'est le mot qui, par agrégations successives, constituera le Discours ; si les agrégations sont judicieusement sélectionnées, le Discours sera non seulement correct, mais aussi éloquent » (Chevalier 1998, p. 296).

On regroupe donc les mots en famille. Il faut que l'étymologie et l'histoire de la langue soient groupées. C'est l'aboutissement de la tradition des glossaires latino-français du *Dictionnarius* de Firmin Le Ver (1440) et de John Palsgrave (*Esclaircissements*, 1530). « L'Académie, en affirmant l'utilité de l'ordre étymologique, se situe donc délibérément dans une tradition raisonnable pour la ligne qu'elle a choisie : la solidarité de la Grammaire et de la Rhétorique », observe Jean-Claude Chevalier (Chevalier 1998, p. 297).

C'est un trait distinctif capital : ainsi *faim, famine, famélique, affamer*, sont ensemble. Le mot est un « tronc d'arbre » (Chevalier 1998, p. 298) – on parlera d'arborescence –, un logos, « un trait caractéristique de la culture », parce que « l'histoire s'exhibe comme discours » (Chevalier 1998, p. 298). Encore une observation importante de Jean-Claude Chevalier : « En somme, la part dévolue aux regroupements par l'étymologie suppose un lecteur à la recherche de morceaux d'éloquence préconstruits sur des champs sémantiques, suppose aussi un lecteur qui, feuilletant le dictionnaire, trouvera partout les signes d'un monde formellement organisé, tel qu'est la royauté dominée par Louis [XIV]. Mais elle rebutera, c'est certain, tous ceux qu'émerveille un monde en mouvement de techniques et d'inventions, encore dans le désordre, et qui chercheront dans le dictionnaire l'inventaire indicé des phénomènes qui se dévoilent » (Chevalier 1998, p. 298).

La grammaire est en discours : « Terminologiquement parlant, le travail de l'Académie se présente donc comme l'aboutissement d'un travail séculaire sur le discours. Mode d'expression d'un corps social, [le *Dictionnaire de l'Académie* de 1694] en assure l'unité grâce à l'homogénéité des termes de l'interprétation. Du point de vue théorique, ce conservatisme n'est pas étonnant ; G. Bachelard a bien souligné que les débuts d'un nouvel esprit scientifique sont souvent obscurcis par le maintien de vocables anciens (Bachelard 1938). À l'inverse, la connexion des deux lignes interprétatives de la langue et l'unité

nouvelle requise se marqueront par une mutation très forte du métalangage qui éclatera au milieu du XVIII^e siècle dans les propositions de Girard (Girard 1718) et de [César Chesneau] Du Marsais dans l'*Encyclopédie* » (Chevalier 1998, p. 304).

Nous sommes face à « un structuralisme synchronique » : « Le regroupement des éléments apparentés est une des bases du structuralisme, soit sous une forme large, comme la notation de rapports associatifs définie dans le *Cours* de F. de Saussure, qui conduit à regrouper des sens et/ou des formes substituables (c'est l'exemple célèbre de *enseignement* dans le *CLG*, p. 175¹), soit sous agglomérations de formes rigoureusement réglées comme celles que proposent les études de morphologie dérivationnelle. Ces études sont strictement synchroniques et ne cherchent dans les filiations historiques que des confirmations et non des causalités. Pour la France, on citera les travaux récents de D.[anielle] Corbin et de son équipe, mais, même chez un structuraliste plus ancien comme J. Dubois², on relevait des descriptions d'ensemble du nom, par exemple, qui prenait en compte les préfixes, les suffixes et les mots adjoints. Il n'aurait fallu qu'un travail d'inventaire et d'organisation plus soigneux pour dégager de telles régularités dans [le *Dictionnaire de l'Académie* de 1694] et en faire un exemple de préstructuralisme. Mais les opérations d'inventaire systématique ne feront partie que bien plus tard de l'outillage mental de la recherche » (Chevalier 1998, p. 304).

La grammaire est en contexte. Le *Dictionnaire de l'Académie française* est en avant de trois siècles sur la recherche linguistique. Jean-Claude Chevalier précise de façon claire : « La classification des valeurs selon les contextes est aussi une opération de base du structuralisme. La projection du jeu paradigmatique sur les déterminations syntagmatiques a été utilisée par tous les grammairiens français depuis quarante ans. La détermination des paraphrases est bien dans la ligne des rédactions de l'Académie. La démarche est particulièrement nécessaire quand il s'agit de termes abstraits, de verbes psychologiques, etc. Or, comme le remarque justement l'Académie en sa Préface, la définition de *télescope* se contente de procédures d'équivalence, mais non celle des verbes *voir* ou *comprendre*. Ici encore, pour le domaine français, on citera J. Dubois et, encore plus fortement, M. Gross, qui a utilisé des opérations de paraphrases et de distinctions syntagmatiques pour constituer ces matrices de traits informatisables qui servent de base aux recherches de traduction automatique ou d'approche de modèles d'intelligence artificielle. Il ne manquait à l'Académie que ces désirs de compilation et d'inventaire qui marqueront de leur nécessité la fin du XVIII^e siècle, au moment même où se développeront les inventaires empiriques et les études statistiques » (Chevalier 1998, p. 305).

Le blocage conservateur de la nomenclature, fixé sur la lignée du pouvoir, ne bloque pas la réflexion grammaticale sur la langue. Les parties du discours sont claires. La langue est un objet de connaissance. L'appartenance catégorielle suit un projet linguistique. On a « un processus transformationnel » (Collinot, Mazière 1997, p. 96). La nomenclature est une « forme discursive spécifique » (Collinot, Mazière 1997, p. 96). Francine Mazière et

¹ Ferdinand de Saussure, *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot, 1995, p. 175.

² Jean Dubois, *Grammaire structurale du français : nom et prénom*, Paris, Larousse, 1965.

André Collinot commentent à ce propos : « Affirmer de X que ce X est un N ou un V ou une Prép.... etc., c'est déplacer ce même X d'un site discursif à transparence référentielle dans un autre site hors référence, celui du discours de la grammaire. Autrement dit, la fonction discursive de la nomenclature est d'opérer une présentation multi-discursive des mots d'une langue en leur attribuant soit des prédicats énoncés de grammaire, soit des prédicats énoncés de savoirs encyclopédiques. Il s'agit d'un fonctionnement interdiscursif selon un processus de montages intradiscursifs de formes de discours autres. Les formes mots mises en vedette dans une nomenclature sont traitées comme des noms, termes de métalangue non par transformation d'énoncés en usage ordinaire mais par positionnement dans un site de discours spécifique. L'occurrence d'une forme mot dans une nomenclature modalise celle-ci *ipso facto* en occurrence autonymique » (Collinot, Mazière 1997, p. 96-97).

La représentation de la grammaire est une représentation du signifié. Nous lisons dans la *Préface* : « Dans cet arrangement de Mots, on a observé de mettre les dérivés avant les Composés, et de faire imprimer en gros Caractères les mots Primitifs comme les Chefs de famille de tous ceux qui en dépendent, ce qui fait qu'on ne tombe guère sur un de ces mots Primitifs qu'on ne soit tenté d'en lire toute la suite, parce qu'on voit s'il faut ainsi dire l'Histoire du mot, et qu'on en remarque la Naissance et le Progrès ; et c'est ce qui rend cette lecture plus agréable que celle des autres Dictionnaires qui n'ont point suivi l'ordre des Racines.

On a mis après chaque Verbe le Participe passif qui en est formé, et quand ce participe ne s'emploie pas en d'autres sens que son Verbe, on s'est contenté de mettre qu'il a les *significations de son Verbe* sans en donner d'exemples ; mais quand il a quelque autre usage ou un sens moins étendu, on a eu soin de le remarquer. Les Participes passifs ont les deux genres et se déclinent comme les autres Noms *aimés, aimée. Les Personnes aimées* ». À remarquer : le dictionnaire se lit !

Le *Dictionnaire de l'Académie française* suit un véritable système grammatical, même au point de vue typographique, pour mieux organiser le sens³.

Il y a une influence de Port-Royal sur le travail des rédacteurs et sur le projet final du dictionnaire, en ce qui concerne la grammaire. Isabelle Leroy-Turcan observe à ce propos : « Précisons enfin que, même si, dans le principe, l'Académie retient l'idéal de perfectionner la langue comme outil de pensée, elle ne semble pas s'être officiellement intéressée à la *Grammaire générale et raisonnée* de Messieurs de Port-Royal : il faut attendre 1754 pour qu'elle soit éditée avec les notes d'un académicien, Charles Pineau Duclos. Or, on sait bien qu'Antoine Arnauld et Claude Lancelot n'étaient pas soumis de façon aussi catégorique que l'Académie aux normes de l'Usage de la Cour, la pureté du langage correspondant d'abord aux exigences du 'style noble' ; d'autre part, ils donnaient dans leur ouvrage une expression plus générale et plus souple aux règles de Vaugelas jugées souvent trop étroites puisqu'il n'acceptait comme autorité que 'la plus saine partie de la Cour' » (Leroy-Turcan 1998, p. 99).

³ Cf. mon livre *La construction du sens dans le dictionnaire*, préface d'Henri Meschonnic, Fasano – Paris, Schena – Hermann, 2008, passim.

Je ne suis pas de ce même avis, tout en étant en accord sur quelques éléments. Des personnages importants du *Dictionnaire de l'Académie française* fréquentent Port-Royal aussi bien que l'Académie : Jean Racine, Antoine Godeau, Jean Chapelain, ce qui est fondamental. On sait que les liens entre les deux institutions sont courants. Par exemple, pour les définitions, on lit dans la *Grammaire générale et raisonnée* d'Antoine Arnauld et Claude Lancelot⁴ : « Ces sortes de définitions de mots semblent être le partage des Grammairiens, puisque ce sont celles qui composent les Dictionnaires, qui ne sont autre chose que l'explication des idées que les hommes sont convenus de lier à certains sons » (Arnauld, Lancelot 1660, p. 129). On retrouve cette idée centrale dans le passage de la *Préface* que je viens de citer. Le mot est en histoire et en discours, pour sa structure grammaticale. Voici d'autres échos de Port-Royal dans la *Préface* : « Il est à craindre qu'en rendant compte au Public de son travail quelques-uns ne l'accusent [l'Académie] d'avoir fait trop de cas, et de s'être trop occupée de ces Minuties Grammaticales qui composent le fond du Dictionnaire. Mais ce qu'ils appellent Minuties, est à le bien prendre la partie de la Littérature la plus nécessaire. C'est ce qui nous fait entrer dans la connaissance des plus secrets ressorts de la Raison, qui a tant de rapport avec la Parole, que dans la Langue Grecque la Parole et la Raison n'ont qu'un même nom. Le Vulgaire sait bien qu'il parle et qu'il se fait entendre aux autres ; Mais les Esprits éclairés veulent connaître les différentes Idées sur lesquelles nos Paroles se forment ; [...] quand on considérera qu'il n'y a presque point de mot dans la Langue qui ne reçoive différentes significations et qu'il est impossible d'en donner des idées claires et distinctes, sans avoir établi quelle est la principale et quelles sont les autres, et en quoi elles diffèrent, tant à l'égard du sens propre que du sens figuré, ce qui ne s'apprend que par la Définition, on reconnaîtra en même temps l'utilité d'un travail qui a eu pour but d'expliquer la Nature et la Propriété des mots dont nous nous servons pour exprimer nos pensées » (Delesalle, Mazière 1998, p. 48). Le rapport avec la parole est crucial. L'Académie en veut expliquer la nature.

Ne lit-on pas dans la *Logique ou L'art de penser* d'Antoine Arnauld et Pierre Nicole : « Parler, est expliquer ses pensées par des signes. [...] Les hommes se servent [des signes] pour signifier leur pensée », et encore : « On peut définir les mots, des sons distincts et articulés, dont les hommes ont fait des signes pour signifier leur pensée » (Delesalle, Mazière 1998, p. 48) ? C'est exactement la situation du *Dictionnaire de l'Académie française*.

La grammaire s'explique par la grammaire. Dans la *Préface* on lit : « On a mis après chaque Verbe le Participe passif qui en est formé, et quand ce participe ne s'emploie pas en d'autres sens que son Verbe, on s'est contenté de mettre qu'il a les *significations de son Verbe* sans en donner d'exemples ». La référence au signe est une démarche innovante. La *Grammaire générale et raisonnée* vise une « pratique pédagogique » (Chevalier 1994, p. 49) et une généralité. La langue se représente. Les concepts grammaticaux sont opératoires. La phrase vit de subordination et de structure. La grammaire est un « instrument remarquable d'analyse du monde : tout phénomène, d'ordre mental ou matériel, était réductible à un

⁴ Antoine Arnauld - Claude Lancelot, *Grammaire générale et raisonnée contenant les fondements de l'art de parler expliqués d'une manière claire et naturelle*, Paris, Le Petit, 1660, p. 129.

système propositionnel, dont les éléments étaient déductibles, les uns les autres. L'opération était indépendante d'un sujet quelconque et tout individu doué de raison devait reconnaître la démarche et ses résultats. Ce qui était démonstratif sur le plan religieux, but initial de Port-Royal, l'était aussi sur le plan des phénomènes. Les longues chaînes de raisons, dont parlait Descartes, prenaient ici toute leur efficacité. D'un autre côté, la démarche exposée dans l'analyse de la langue comme système de signes était un modèle pour toute analyse scientifique » (Chevalier 1994, p. 49).

Conclusions

L'analyse moderne de la langue en système venait de naître. Le *Dictionnaire de l'Académie française* aura joué un rôle capital dans cette démarche, en voyant la langue comme un « système de signes ». La langue devient l'effet de la raison (Chevalier 1994, p. 60). Encore Jean-Claude Chevalier : « On le voit, il ne s'agit pas uniquement de normalisation et de purisme, mais d'immenses problèmes de la linguistique, que le *Dictionnaire de l'Académie française* contribue à résoudre. Les mots sont des concepts arbitraires. Les relations entre eux créent les idées et les choses. La langue a un dynamisme créateur. Verbes, noms, pronoms, noms et adjectifs constituent un grand système ».

On comprend alors le début du 'Projet de grammaire' de François de Salignac de La Mothe-Fénelon dit Fénelon : « Il serait à désirer, ce me semble, qu'on joignît au dictionnaire une grammaire française. Elle soulagerait beaucoup les étrangers que nos phrases irrégulières embarrassent souvent. L'habitude de parler notre langue nous empêche de sentir ce qui cause leur embarras. La plupart même des Français auraient quelquefois besoin de consulter cette règle. Ils n'ont appris leur langue que par le seul usage et l'usage a quelques défauts en tous lieux. Chaque province a les siens ; Paris n'en est pas exempt. La cour même se ressent un peu du langage de Paris, où les enfants de la plus haute condition sont d'ordinaire élevés. Les personnes plus polies ont de la peine à se corriger sur certaines façons de parler qu'elles ont prises pendant leur enfance en Gascogne, en Normandie ou à Paris même par le commerce des domestiques » (Fénelon 1879, p. 9).

La grammaire du *Dictionnaire de l'Académie française* mériterait tout un livre. Ce serait le livre des grammairiens au XVII^e siècle, de Claude Favre de Vaugelas, du père Dominique Bouhours, de Pierre Richelet, d'Antoine Furetière et des linguistes de Port-Royal. Ce dictionnaire est le projet de la force des mots fondée sur la force de la grammaire, des liens entre mots, et entre signifiant et signifié, en synchronie. Il a une « essence proprement 'grammaticale' »⁵ (Antoine 1998, p. 386).

Pour les Académiciens, la forme, la structure et la catégorie sont substance.

⁵ Gérald Antoine, *Remarques sur la communication de J.-Cl. Chevalier*, in Quemada Bernard, sous la direction de, avec la collaboration de Jean Pruvost, *Le « Dictionnaire de l'Académie française » [...] cit.*, p. 386.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ANTOINE, G., 1998. Remarques sur la communication de J.-Cl. Chevalier. In: B. QUEMADA & J. PRUVOST (éd.). *Le « Dictionnaire de l'Académie française » et la lexicographie institutionnelle européenne (Actes du Colloque international, Institut de France, novembre 1994)*. Paris: Champion, 384–386.

ARNAULD, A., LANCELOT, C., 1660. *Grammaire générale et raisonnée contenant les fondements de l'art de parler expliqués d'une manière claire et naturelle*. Paris: Le Petit.

BACHELARD, G., 1938. *La formation de l'esprit scientifique*. Paris: Vrin.

BEAULIEUX, Ch., 1951. *Observations sur l'orthographe de la langue française. Transcriptions, commentaire et facsimilé du manuscrit de Mézeray, 1673, et des critiques des commissaires de l'Académie, précédés d'une histoire de la gestation de la première édition du Dictionnaire de l'Académie française (1639 1694)*. Paris, Champion, 63.

BRANCA-ROSOFF, S., REY, Ch., 2004. *Note sur le traitement des entrées grammaticales communes aux trois dictionnaires français monolingues du XVIIe siècle*. Cahiers de lexicologie, 84, 1, 23–41.

CATACH, N., 1998. *Histoire et importance de la première édition du Dictionnaire de l'Académie*, in Bernard Quemada, sous la direction de, avec la collaboration de Jean Pruvost, *Le « Dictionnaire de l'Académie française » et la lexicographie institutionnelle européenne. Actes du colloque international. 17, 18 et 19 novembre*. Paris: Champion, 69–88.

CHEVALIER, J.-C., 1998. Le Dictionnaire de l'Académie française et la grammaire. In: Bernard QUEMADA, Jean PRUVOST. *Le Dictionnaire de l'Académie française et la lexicographie institutionnelle européenne*. Paris: Honoré Champion, 295–305.

CHEVALIER, J.-C., 1994. *Histoire de la grammaire française*. Paris: P.U.F.

DELESALLE, S., MAZIÈRE, F., 1998. Raison, foi et usage. Les modes de la signification dans le « Dictionnaire de l'Académie » (1694), la « Grammaire générale et raisonnée » et « La logique de Port-Royal », in Sens, figures, signaux. *Quelques enjeux historiques de la sémantique, Sémiotiques*, n. 14, juin, 45–69.

DOTOLI, G., 2008. *La construction du sens dans le dictionnaire, préface d'henri Meschonnic*. Fasano-Paris: Schena- Hermann.

DUBOIS, J., 1965. *Grammaire structurale du français : nom et prénom*. Paris : Larousse.

FÉNELON, F. de, 1879. *Lettre à l'Académie française sur la grammaire, la rhétorique, la poétique et l'histoire: suivie du Mémoire sur les occupations de l'Académie, du discours de réception et de la correspondance entre Lamotte et Fénelon sur les anciens* (Nouv. éd. classique accompagnée de notes philosophiques, littéraires et historiques). Paris: E. Belin. Disponible sur: <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1081784/f37.vertical.r=F%C3%A9nelon+lettre+a+l+academie>] (12.06.2016).

GIRARD, G., 1718. *Justesse de la langue française ou les différentes significations des mots qui passent pour synonymes*. Paris: Veuve d'Oury.

LECLERCQ, O., 2002. Aspects grammaticaux d'un dictionnaire de langue: deux traitements de la morphologie par le « Dictionnaire de l'Académie » (1694). *Histoire Épistémologie Langage*, XXIV, n. 1, 107–118.

LECLERCQ, O., 2010. *Comment traite-t-on la signification lexicale aux XVIe et XVIIe siècles ? Le cas des recueils de proverbes*, in Gruaz Claude – Jacquet-Pfau Christine, sous la direction de, *Autour du mot: pratiques et compétences*. Limoges: Lambert-Lucas, 33–44.

LEROY TURCAN, I., 1998, Les grammairiens du XVIIe siècle et la première édition du Dictionnaire de l'Académie française en 1694. In: Bernard QUEMADA, Jean PRUVOST. *Le Dictionnaire de l'Académie française et la lexicographie institutionnelle européenne*. Paris : Honoré Champion, 89–110.

PINCHON, J., 1987. Description d'un microsystème dans le "Dictionnaire de l'Académie" (1694). *Cahiers de lexicologie*, 50, 1, 201–208.

REY, Ch., 2007. La grammaire dans le « Dictionnaire françois (1680) de César-Pierre Richelet ». *L'Information Grammaticale*, n. 114, 1, 20–24. Disponible sur: http://www.persee.fr/doc/igram_0222-9838_2007_num_114_1_4445?h=dictionnaire&h=acad%C3%A9mie&h=fran%C3%A7aise&h=informatisation (12.06.2012).

SAUSSURE, F. de, 1995. *Cours de linguistique générale*. Paris: Payot, 175.

Giovanni Dotoli

University of Bari Aldo Moro, Italy

The Cours de Civilisation Française de la Sorbonne

Research interests: lexicography and lexicology

GRAMMAR IN THE FIRST EDITION OF THE DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Summary

The first edition of the *Dictionnaire de l'Académie Française* published in 1694 is an outstanding event in the history of the French language. For the first time the language is presented as a system. At the same time, the French language is proposed as a language for Europe: it is one of the purposes of the first edition. This dictionary offers the first significant example of national linguistic unification under the protection of the State and the first vision of a unified Europe. Still, this dictionary is not just a collection of 18.000 words. It is also a grammar in which morphosyntax has ample space. The grammar of the *Dictionnaire de l'Académie Française* deserves an entire separate book that would be concerned with grammarians of the XVII century from Vaugelas, Bouhours, Richelet and Furetière to the linguists of Port-Royal. This dictionary is a project of words based on the strength of grammar and the links between words in synchrony. Possessing a grammatical essence, the *Dictionnaire* is in fact also the grammar projected in 1635. The purpose of this article is to reflect on the true grammatical origins of the first edition of the *Dictionnaire de l'Académie Française* and on its coherent doctrine about grammatical level.

KEY WORDS: Académie Française, Dictionnaire de l'Académie Française, the grammar of dictionary.

Įteikta 2016 metų liepos 7 d.